



DOMOUN LA PLAINE
28, Lotissement Les Topazes Bourg Murat
9418 Plaine des Cafres

Email : gilbert.la-porte@orange.fr

Monsieur le préfet de La Réunion
CS 51079

97405 Saint Denis Cedex

Plaine des Cafres, le 14 janvier 2025

OBJET : Avancement du projet de destruction massive pour un parc d'attractions à Bourg Murat
REFERER : Votre lettre N° 1529/SG/SCOPP/BCPE du 26 décembre 202

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre citée ci-dessus et je vous remercie des réponses que vous nous avez apportées concernant le suivi du projet de parc d'attractions.

S'agissant de la note invalidée par l'ARS le 25/10/24, nous sommes quand même étonnés sur le fait que le démarrage des travaux n'a pas attendu sa validation par le Comité de suivi. En effet, à la lecture de l'arrêté du 14 novembre 2023, nous avons compris que cette validation, « Avant le démarrage des travaux », conditionnait celui-ci. Or, le chantier relatif au 1^e lot a démarré dès la fin du mois de juillet 2024. Le parking a été quasiment achevé avant la période des vacances du BTP, d'une part, sans que le comité de suivi ait pu donner son accord et, d'autre part, sans aucune protection des riverains par rapport aux nuisances du chantier : bruits et poussières. A la lecture de votre lettre, nous comprenons que cette étape de validation ne suspendait pas le commencement des travaux.

En ce qui concerne les dispositions de l'article 4.2.6 e de l'arrêté, nous avons eu tout loisir, étant moi-même un des riverains de ce chantier, pour constater qu'elles n'étaient pas respectées dans cette phase 1 des travaux. Je tiens à votre disposition quelques photos qui peuvent l'attester. J'ai sollicité par lettre recommandée avec accusé de réception, le 10 décembre dernier, le bureau d'études CYNORKIS pour avoir quelques éléments du suivi qu'il effectuait sur ce chantier. Mon courrier est resté sans réponse à ce jour. Les services de la DEAL pourraient-ils mettre à notre disposition, pour consultation, les rapports qu'il leur a remontés, considérant qu'ils ne pourraient être confidentiels, la protection de l'environnement étant notre affaire à toutes et à tous.

Je termine cette lettre en remerciant au nom de notre association les services de la DEAL et les services de la Préfecture pour toute l'attention que vous apporterez à ce dossier et de nous tenir informés des suites. Nous remercions également l'ARS de son implication en matière de protection de la santé des riverains impactés par ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes salutations respectueuses et citoyennes.

Au nom du Conseil d'administration de
Domoun la Plaine

Son président,

Gilbert La Porte

Copie à :

- M. le Directeur de la DEAL de La Réunion